

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 13 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le Mardi treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

»»««

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin,
Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean
Absent excusé et non représenté : Léa Mollier
Secrétaire de séance : Céline Cazals
Début de la réunion : 20h30

Ajout d'un point « convention cours d'école du SIVU ».
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 mars 2021.

▪ Subventions Associations 2021

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 aux associations et autres organismes :

Organisation bénéficiaire	Montant
ADMR	300,00 €
Sou des écoles des Trois Villages	200,00 €
Club d'astronomie Les Nuits Magiques	100,00 €
Locomotive (1)	100,00 €
Croix rouge (section les Abrets)	150,00 €
FFDSB (3)	100,00 €
Comité d'animation de Saint Albin de Vaulserre	100,00 €
Souvenir Français	50,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
ARCHINATURE	200,00 €
Maison de Santé	500,00 €
AICA (4)	100,00 €
TOTAL	2 000,00 €

(1): aide aux enfants atteints de leucémie et de cancer

(3): don du sang

(4): Les chasseurs unis (St Jean, St Albin, St Martin, Pont de Beauvoisin)

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations référencées dans le tableau ci-dessus.

- Délibération Travaux Mairie

Mr Longo Gilbert présente le devis de réfection des peintures de la mairie (volets et fenêtres) proposé par l'entreprise Souberand.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'approuver le devis de la société Souberand d'un montant de 3628.22€ HT soit 4365.86€ TTC.

- Délibération Convention « Cours d'école »

Mr Le Maire présente la convention d'utilisation « de la cour d'école » à l'ensemble du Conseil Municipal.

Après discussions et modifications,

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de donner l'autorisation à Mr Le maire de signé la convention présentée.

- Point travaux
- Point CAUE
- Point Commissions
- Questions Divers

Fin de la réunion à 23h05.

Hilani Cedric le 22 Avr 21

